

Objectifs

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

Public concerné

Tout public

Pré requis

Aucun

Durée

14 h en présentiel

Organisation de la formation

4 séances de 3,5 heures soit 2 jours de formation

En tenant compte des contraintes de l'entreprise répartition de ces séances sur 1 à 3 semaines

Nombre de stagiaires par session

12 maximum

Moyens d'encadrement

La formation est dispensée par ARGUANA Soukaïna ou MARCHENAY Emilie
Certifiées formatrice PRAP par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS

Méthodes pédagogiques

Formation-action basée sur des études de cas concrets, mises en situation, retours d'expériences et recherches de solutions pratiques par rapport aux problématiques professionnelles rencontrées

Programme de formation

Conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS

En suivant cette formation, le salarié est en capacité d'agir sur les risques liés à l'activité physique et notamment de :

- Connaître et maîtriser les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles
- Observer et analyser en détail sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues
- Adopter de bonnes pratiques et des gestes appropriés à la tâche à effectuer en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions occasionnelles
- Proposer à son encadrement des améliorations techniques ou organisationnelles d'aménagement de son poste de travail
- Mobiliser les personnes concernées par la prévention des risques dans l'entreprise


Evaluation

Certificat PRAP Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (validité : 2 ans)

A la fin de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'INRS leur délivrent un certificat Acteur PRAP - industrie, bâtiment et commerce

 LE PLUS A.GA.FOR

- ⇒ Formation ouverte à l'année
- ⇒ Collectif de 8 personnes en moyenne
- ⇒ Inter ou intra entreprise

 CONTACT

Soukaïna ARGUANA, formatrice PRAP
Emilie MARCHENAY, Responsable Développement et Ingénierie de Formation
agafor@orange.fr

Brigitte LEROY PIANETTI, Directrice
contact@agafor.net



A.GA.FOR.

Centre Nelson Mandela
31 avenue Chautemps
45200 MONTARGIS



02 38 85 30 66

www.agafor.net